

« Les Nouvelles Charmilles »

Hébergement éducatif diversifié - Pôle Pédagogique et d'Insertion (PPI)

Président de la Commission de suivi et d'orientation : Michel LE DROGO
Directrice : Christine COLIN



Service Appartements diversifiés
16 bis, rue Léo Delibes
78500 SARTROUVILLE
Tél. : 01.39.14.05.86 / Fax : 01.39.13.31.58
charmilles@seay.asso.fr
Chef de service : Jérôme FERNANDEZ

DIRECTION :
12, rue Félicien David
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Tél. : 01.34.51.29.30 / Fax : 01.39.21.95.75
charmilles@seay.asso.fr
Pôle Pédagogique et d'Insertion
Chef de service : Danielle PEDRON

Service Foyer/ Appartements associés
12, rue Félicien David
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Tél. : 01.34.51.29.30 / Fax : 01.39.21.95.75
charmilles@seay.asso.fr
Chef de service : Nathalie PETIT

ACCUEIL

Institution rattachée à l'association Sauvegarde des Yvelines, l'établissement des Nouvelles Charmilles propose un accueil mandaté pour les adolescents, garçons et filles âgés de 14 à 21 ans, qui se trouvent confrontés à des dysfonctionnements familiaux mettant en danger leur équilibre personnel.

51 jeunes sont accueillis en hébergement éducatif diversifié :

- **17 en foyer à Saint-Germain-en-Laye** dont une jeune en accueil immédiat de dépannage, deux groupes (filles de 13-18 ans)
- **8 en appartement passerelle sur le secteur de Marly-le-Roi** (jeunes filles venant du foyer de 16-19 ans)
- **26 en appartements diversifiés, répartis sur le secteur de Sartrouville, Houilles et Poissy** (filles et garçons de 17-21 ans)

AGREMENTS

L'établissement a une compétence d'**Aide Sociale à l'Enfance et Protection de la Jeunesse** au titre de :

- Articles 40 et suivants du Code de la Famille et de l'Aide Sociale : Protection Judiciaire
- Articles 375 et suivants du Code Civil : Assistance Educative
- Décret du 18 février 1975 : Jeunes majeurs

L'établissement est reconnu **ECOLE TECHNIQUE PRIVEE avec INTERNAT** par le Ministère de l'Education Nationale sous le numéro 0780782B avec CPA (Classes Préparatoire à l'Apprentissage).

MISSION PRINCIPALE

Par l'accompagnement dont bénéficie le jeune, le lien social indispensable se recrée, lui permettant de s'insérer à la société, et d'accéder à l'autonomie dont il a besoin.

La mission de l'établissement se situe dans ce processus par le biais de moyens qui se développent en quatre axes :

- **EDUCATIF**, avec comme support tous les aspects de la vie quotidienne, traités aussi bien externe, grâce à un réseau de services et de personnes impliquées.
- **SCOLARITE - EMPLOI - FORMATION** en externe ou en interne avec le PPI (Pôle Pédagogique et d'Insertion)
- **FAMILIAL et SOCIAL** dans le travail d'éducation partagée et du lien avec l'environnement familial.
- **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE et SUIVI MEDICAL**

Le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) du jeune est élaboré à partir de ces quatre axes.